

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°7-2026
du 19 février 2026

prononçant la fermeture du pont situé Chemin des Carrières suite à un risque d'effondrement du pont

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le code général des collectivités notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu l'urgence de garantir la sécurité des usagers et de prévenir tout accident,
Considérant que l'état du pont situé sur le chemin rural allant de Vallenay à Farges Allichamps dénommé chemin des Carrières présente un grave danger et immédiat pour les usagers,
Considérant que des mesures conservatoires sont nécessaires pour protéger les habitants et prévenir tout incident,
Considérant que la sécurité publique exige la fermeture immédiate de l'accès à ce pont,

ARRETE :

Article 1 : Fermeture immédiate du pont situé chemin des Carrières

Le pont situé sur le chemin rural allant de Vallenay à Farges Allichamps dénommé chemin des Carrières est fermé à toute circulation, qu'elle soit :

- Piétonne,
- Cycliste,
- Motorisée, y compris les véhicules légers et lourds.

Ces mesures sont applicables à compter du 19 février 2026, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Signalisation et sécurisation des lieux

Des barrières et des panneaux de signalisation interdisant l'accès au chemin et au pont seront installés.

Une signalisation additionnelle sera mise en place sur les voies d'accès pour avertir les usagers du danger.

Article 3 : La circulation pourra être rétablie sans préavis.

Article 4 : Sanctions

Tout contrevenant au présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.

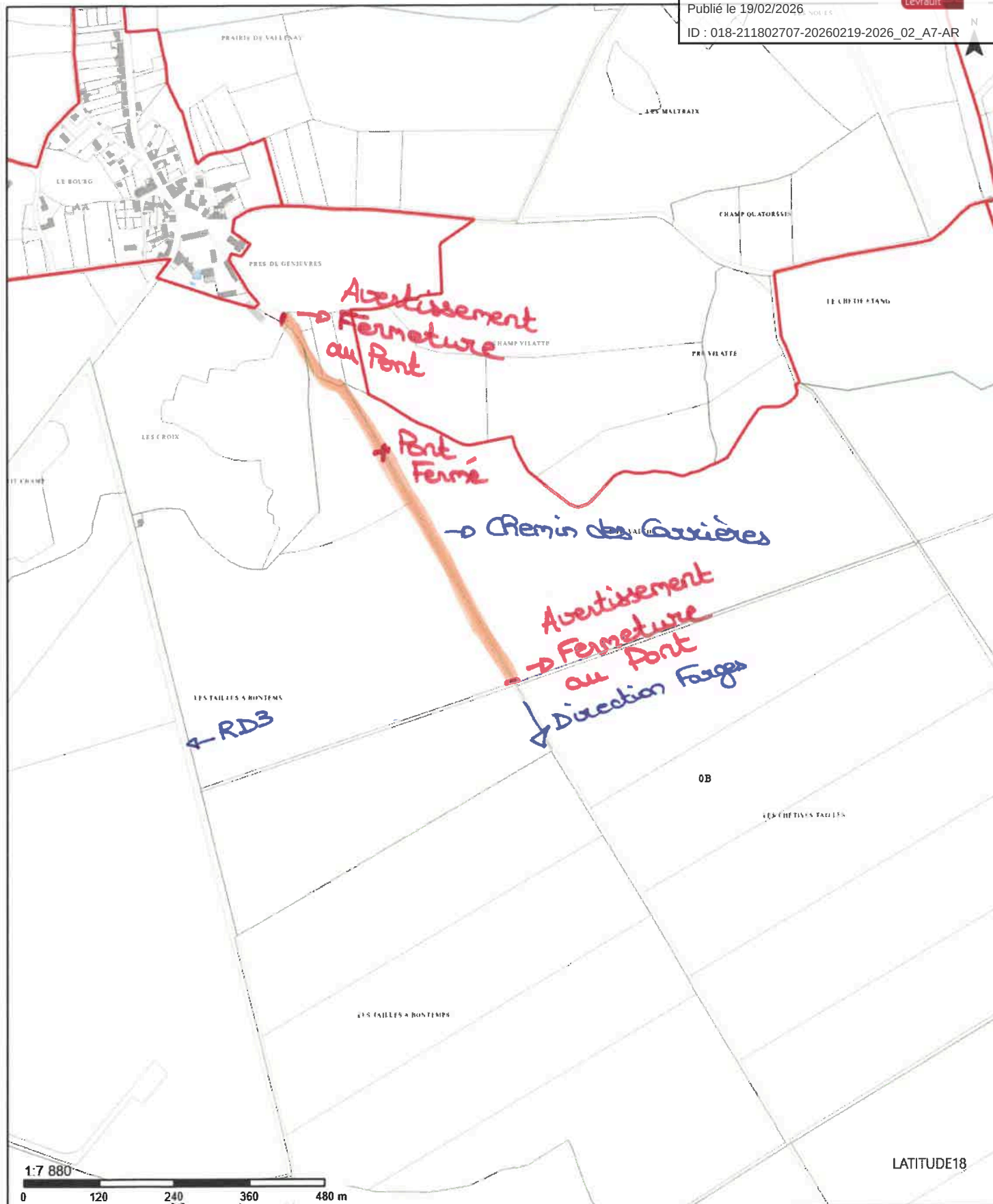
Article 5 :

Madame le Maire et le commandement du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera affichée en Mairie et sur site, et publiée.

Fait à Vallenay,
Le 19 février 2026
Le Maire Adjoint,
Mireille CHARBY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 20/02/2026



— Réseau hydrographique
 ■ Bâtiments légers
Bâtiments
■ Commune
■ Bâtiments durs